



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mai 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-22 juillet 2010

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Examen ministériel annuel : mise en œuvre

des objectifs arrêtés et des engagements

pris sur le plan international en matière d'égalité

des sexes et d'autonomisation de la femme

Déclaration présentée par le China NGO Network for International Exchanges, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2010/100.



Déclaration

Autonomisation des femmes dans le développement des régions périphériques

La cinquième Conférence du Réseau régional informel Organisation des Nations Unies-organisations non gouvernementales (ONU-ONG)/Asie-Pacifique sur l'autonomisation des femmes dans le développement des régions périphériques s'est tenue le 2 avril 2010 à Xining City dans la province de Qinghai en Chine, sous le patronage du China NGO Network for International Exchanges. La Conférence a accueilli environ 50 délégués représentant environ 30 organisations non gouvernementales basées dans 10 pays asiatiques, à savoir le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande et la Turquie. Les participants ont longuement débattu des trois sous-thèmes suivants : la situation actuelle des femmes dans les régions périphériques, l'autonomisation des femmes pour le développement économique et social dans les régions périphériques, et la mobilisation de ressources issues d'organisations non gouvernementales pour le développement des femmes dans les régions périphériques.

- Considérant qu'il a été décidé que la « mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme » serait le thème de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social en 2010;
- Rappelant le Sommet du Millénaire des Nations Unies tenu en 2000, les huit objectifs du Millénaire pour le développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, et l'objectif 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » en particulier;
- Reconnaissant que la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles dans les régions périphériques joue un rôle majeur dans la concrétisation de l'objectif 3, ainsi que des huit objectifs du Millénaire pour le développement d'une manière générale;
- Signalant le volume important de données contenues dans le Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2009 et compilées par un Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs OMD dirigé par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en réponse aux demandes de l'Assemblée générale, pour les besoins d'évaluation périodique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- Réaffirmant la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue en 1995 à Beijing, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing cinq ans après, l'examen et l'évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 10 ans après, et l'examen et l'évaluation

de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 15 ans après;

- Se référant au rapport du Secrétaire général intitulé « Tenir les engagements pris : bilan prospectif visant à promouvoir un programme d'action concerté afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 », qui sert de base aux discussions des États Membres concernant le document final issu de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, prévue du 20 au 22 septembre 2010 à New York afin d'encourager les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- Rappelant les documents conclus lors des quatre précédentes conférences annuelles du Réseau régional informel ONU-ONG/Asie-Pacifique, tenues à Beijing sous le double patronage du China NGO Network for International Exchanges et de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales;
- Félicitant les efforts déployés par les gouvernements, les organisations intergouvernementales comme les Nations Unies, les organisations de la société civile et le secteur privé aux niveaux international, régional, national et local en vue de l'autonomisation des femmes en termes de droits politiques, économiques, sociaux, culturels, scientifiques, éducatifs et autres, ainsi que de l'amélioration de leurs conditions sur le plan des soins de santé, de l'assainissement, de l'approvisionnement en eau et de la sécurité, bien que signalant les insuffisances et les lacunes existant dans certains domaines, et encourageant vivement les gouvernements à redoubler leurs efforts à cet égard;
- Reconnaissant que, même si la région Asie-Pacifique a été créée en tant que puissance économique et a connu une croissance économique rapide, les inégalités s'y sont multipliées dans de nombreux pays, et les femmes des régions périphériques sont confrontées aux défis les plus lourds liés à la pauvreté et à la discrimination, notamment suite aux récentes crises financières et économiques mondiales;

Nous, participants de la cinquième Conférence du Réseau régional informel ONU-ONG/Asie-Pacifique, concluons par les présentes en formulant les recommandations suivantes au titre de l'examen ministériel annuel de 2010 du Conseil économique et social :

- a) Les efforts concertés déployés aux niveaux international, régional, national et local devraient être intensifiés afin de garantir la mise en œuvre complète et efficace de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Les gouvernements devraient fournir un soutien suffisant sur le plan politique, financier, institutionnel, etc., afin de garantir la participation des femmes à égalité avec les hommes à tous les niveaux des processus décisionnels;

- c) Les gouvernements, la société civile et le secteur privé devraient redoubler d'efforts pour garantir le plein-emploi et la création de postes décents pour les femmes;
- d) Les partenariats au sein des gouvernements, de la société civile et du secteur privé devraient être renforcés afin de promouvoir l'égalité des sexes. Le Réseau régional informel ONU-ONG/Asie-Pacifique, en tant que réseau opérant efficacement depuis cinq ans, devrait être encouragé à affermir son rôle de plateforme de coordination et d'aide aux organisations non gouvernementales régionales et nationales dans les efforts visant à instaurer l'égalité des sexes, ainsi que de soutien à la mise en œuvre de l'objectif 3 et des autres objectifs du Millénaire pour le développement;
- e) Les sociétés et entreprises devraient adopter des stratégies appropriées pour promouvoir les droits, l'aide sociale et l'égalité salariale pour les travailleuses, en particulier celles originaires des régions périphériques et ayant une famille à charge;
- f) Les attitudes et les comportements stéréotypés à l'égard des femmes et des filles devraient changer, et les hommes devraient être encouragés à assumer des responsabilités égales avec les femmes dans les domaines tels que les tâches ménagères et de prise en charge;
- g) Face à l'accessibilité et au caractère abordable croissants de l'enseignement public, de l'enseignement professionnel et de la formation pour les filles et les femmes des zones urbaines, celles des régions rurales et périphériques devraient bénéficier d'un accès égal à l'enseignement public, l'enseignement professionnel et la formation à tous les niveaux, ainsi qu'à d'autres services publics et sociaux, afin d'améliorer leur productivité et leurs capacités à gagner leur vie;
- h) Les gouvernements devraient investir suffisamment dans les infrastructures physiques et sociales, notamment dans les ressources énergétiques et en eau, afin d'alléger la charge des emplois non rémunérés qui concernent le plus souvent les femmes;
- i) Toutes les femmes devraient avoir le droit de bénéficier d'un accès abordable à des soins de santé, à une éducation et à des services de haute qualité afin de réduire la mortalité maternelle, d'augmenter le nombre d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié, d'avoir accès à des services de planification familiale et à des moyens de contraception sûrs et efficaces, et de réduire le risque de maladies;
- j) Des stratégies globales devraient être élaborées et des efforts entrepris pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles et ainsi combattre toutes les formes de trafic humain dont elles peuvent être victimes et prévenir les avortements fondés sur le sexe. Il convient également de s'efforcer de protéger les femmes et les filles victimes ou vivant sous la menace de la violence, d'enquêter, de poursuivre et de punir les auteurs de violence, et d'encourager les collectivités et les organisations de la société civile à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Elles devraient en outre pouvoir être accueillies dans des refuges lorsqu'il y a lieu;

- k) Les gouvernements devraient améliorer les conditions de subsistance des femmes vivant dans un cadre conflictuel ou étant déplacées à l'intérieur du territoire;
 - l) Compte tenu des difficultés particulières rencontrées par les femmes des régions périphériques dans la revendication de leurs droits économiques et sociaux, les gouvernements et les organismes sociaux à tous les niveaux devraient adopter des mesures concrètes visant à lancer et soutenir des projets dédiés à l'amélioration de leurs opportunités de participation et au renforcement de leurs capacités.
-